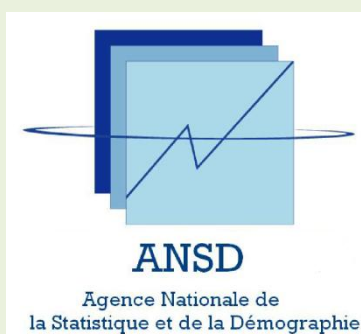




République du Sénégal
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan



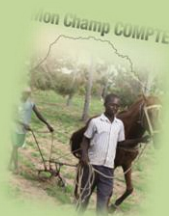
Agence Nationale de la Statistique
et de la Démographie



RAPPORT DEFINITIF

RGPHAE 2013

Recensement Général de la Population et de l'Habitat,
de l'Agriculture et de l'Elevage



RGPHAE

Septembre 2014



Tout le monde
compte !

Chapitre VI : FECONDITE ET STERILITE

Résumé

Les résultats du RGPHAE révèlent un niveau de fécondité toujours élevé et constant depuis 2002 avec en moyenne 5,1 enfants par femme. D'importantes disparités s'observent entre les milieux urbain et rural (4,1 et 6,2 enfants par femme respectivement).

Au niveau régional, Dakar se singularise avec un indice synthétique de fécondité relativement faible (3,7 enfants par femme). On peut citer également les régions de Saint-Louis, Thiès (4,9 enfants par femme) avec des niveaux inférieurs à la moyenne nationale. A l'opposé, les régions de Sédhiou (7,2 enfants par femme), Matam (6,8 enfants par femme), Kaffrine et Tambacounda (6,9 enfants par femme)) conservent un niveau de fécondité relativement élevé.

Depuis 2002, le niveau de la fécondité est resté stable et tourne autour de 5 enfants par femme, bien qu'il ait connu une baisse entre 1978 et 2002 (respectivement 7,1 et 5,3).

L'infécondité initiale, mesurée par la proportion des femmes en âge de procréer sans enfants nés vivants, révèle qu'une femme (15-49 ans) sur trois n'a pas encore eu une naissance vivante au moment du Recensement (38%). Les régions fortement urbanisées telles que Dakar et Thiès sont plus concernées par le phénomène. L'infécondité totale qui s'apparente à la stérilité primaire définitive se retrouve surtout dans les régions de Kédougou, Tambacounda et Louga.

En fin de vie féconde, le taux d'infécondité finale apparaît faible (6%) et montre que rares sont les femmes de plus de 49 ans qui restent sans enfant et ce, quel que soit le milieu de résidence. Cela traduit, au Sénégal, le caractère marginal du phénomène de stérilité définitive en matière de procréation.

Par ailleurs, les données ont montré que 16,6% de la population déclarent ne posséder aucun acte de naissance. Cette population se concentre plus en milieu rural (26,9%) et dans les régions de Kaffrine (38,7%), Tambacounda (38,0), Kolda (31,5%), Diourbel et Louga avec 25,4% chacune. En outre, cette situation touche plus les analphabètes (18,4%) et les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (23,9%). Enfin, les résultats révèlent que 25,6% des naissances d'1 an n'ont pas été déclarées à l'état civil et par conséquent, ces enfants ne possèdent encore aucun acte de naissance.

Introduction

L'objectif de ce chapitre consiste à déterminer les différents niveaux de natalité, de fécondité et de stérilité. Cette partie requiert une importance capitale dans ce quatrième recensement de la population dans la logique qu'elle s'inscrit dans une dynamique que suscitent les enjeux pour la maîtrise de la croissance démographique. Ces résultats sur les niveaux, tendances et caractéristiques de la fécondité permettent une mise en œuvre et un suivi-évaluation des politiques et programmes de promotion de la parenté responsable, de lutte contre la mortalité maternelle et de la fécondité des adolescents et leurs conséquences néfastes.

En effet, la fécondité, il faut le souligner, n'a pas cessé de baisser en se basant sur la comparaison des résultats de l'EDS Continue 2012 avec celles des enquêtes précédentes. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est passé de **6.6 en 1986** à **5.3 en 2012**.

En outre, malgré les efforts consentis dans l'amélioration de la pratique contraceptive, le niveau de la fécondité au Sénégal reste toujours élevé. Cette situation résulte d'une attitude pro-nataliste constatée dans les pays africains, en particulier au Sénégal.

La production agricole y occupe une place importante dans les activités génératrices de revenus. Elle concerne **49.5%** des ménages au Sénégal¹² et reste dominante dans les régions de Fatick, Sédhiou et Matam. Dans cette situation, une nombreuse descendance est considérée comme un capital. Elle donne ainsi à la famille un grand prestige social, affermit sa position économique et protège même ses intérêts. L'enfant, étant jeune, ne dépend pas uniquement de ses père et mère, car ceux-ci ont le droit, pour des raisons diverses, de requérir de l'aide des membres de leurs familles. De plus, il faut souligner que dans le monde rural, les enfants commencent très jeunes à travailler et, de ce fait, les dépenses occasionnées pour les élever sont faibles. Les enfants représentent donc un investissement rémunérateur, et plus on en a, plus on se sent en sécurité. Cet état de fait encourage une forte fécondité et, du coût, entrave le succès lié aux politiques de développement.

12 Rapport provisoire du RGPHAE 2013.

Trois questions ont permis de saisir les informations par rapport à la fécondité. Il s'agit des questions B43-B44, B45-B46 et B47-B48 posées aux femmes âgées de 10 ans et plus. Ces questions sont formulées de la manière suivante :

- B43-B44: «Combien de naissances vivantes totales par sexe a eues (NOM) ?» ;
- B45-B46: « Parmi les naissances vivantes déclarées en B43-44, combien sont-elles encore en vie par sexe? » ;
- B47-B48 : « Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des douze derniers mois ? ».

Ce chapitre est structuré en cinq sous-parties. Nous aurons d'abord à définir les concepts et indicateurs, ensuite évaluer la qualité des données sur la parité et les naissances au cours des douze derniers mois, le niveau, la structure et les tendances de la fécondité, la fécondité différentielle, apprécier la déclaration des naissances à l'état civil et enfin étudier l'infécondité et la stérilité. Il sera question ainsi de décrire les variations de ces phénomènes selon certaines caractéristiques telles le milieu de résidence, le niveau d'instruction, le groupe socio professionnel, la situation matrimoniale, et le niveau de vie du ménage. La fécondité des adolescentes sera mise en exergue pour mesurer leur contribution à la fécondité totale.

VI.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

✓ La natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

✓ La fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances au sein des femmes en âge de procréer (celles âgées de 15 - 49 ans en général).

✓ L'infécondité

Il convient de préciser qu'il n'existe pas une définition univoque du terme infécondité. Selon les usages et les disciplines, la notion d'infécondité peut prendre des significations différentes.

Dans le présent rapport, l'infécondité est entendue comme étant l'absence de naissance vivante chez une femme au cours d'une période donnée. Sous ce rapport, l'infécondité peut se manifester sous deux formes :

- **L'infécondité initiale** : on parlera d'infécondité initiale pour désigner l'absence de naissance vivante qui perdure jusqu'à la fin de la vie génésique (15-49 ans) ;
- **L'infécondité totale** : elle désigne l'absence totale de naissance chez les femmes ayant dépassé l'âge de la procréation (50 ans et plus).

✓ **Le taux brut de natalité (TBN)**

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif moyen de la population résidente de l'année.

✓ **Le taux global de fécondité générale**

C'est le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer, c'est-à-dire les femmes âgées de 15-49 ans révolus. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif des femmes en âge de procréer.

✓ **Le taux spécifique de fécondité par âge**

Il indique le nombre de naissances vivantes chez les femmes par âge ou groupe d'âges pour 1000 femmes en âge de procréer, c'est-à-dire les femmes âgées de 15-49 ans révolus. Il est obtenu pour un groupe d'âges donné de femmes âgées de 15-49 ans, en rapportant les naissances vivantes des douze derniers mois à l'effectif du même groupe d'âges.

✓ **L'indice synthétique de fécondité (ISF)**

Appelé aussi somme des naissances réduites ou descendance du moment, il représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers mois. Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observés au cours des douze derniers mois.

✓ **La parité moyenne**

Il indique le nombre moyen d'enfants nés vivants par âge ou par groupe d'âges quinquennaux des femmes âgées de 15 - 49 ans. Il est obtenu en faisant le rapport du nombre d'enfants nés vivants de chaque groupe d'âges par l'effectif de la population féminine du même âge ou groupe d'âges.

✓ **La descendance finale**

Elle indique le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme à 50 ans.

✓ **Le taux brut de reproduction**

Il indique la descendance finale en filles d'une génération fictive de femmes soumises aux conditions actuelles de la fécondité en ne tenant pas compte de la mortalité.

✓ **Le taux net de reproduction**

Il indique la descendance finale en filles d'une génération fictive de femmes soumises aux conditions actuelles de la fécondité en tenant compte de la mortalité.

✓ **L'âge moyen à la maternité**

L'âge moyen à la procréation résume le calendrier de la fécondité des femmes en âge de procréer. Il est obtenu en faisant le rapport de la somme des naissances vivantes des douze derniers mois multipliée par l'amplitude des groupes d'âges par la somme des naissances vivantes des douze derniers mois.

✓ **Le taux d'infécondité primaire**

Cet indicateur désigne la proportion des femmes en âge de procréer n'ayant pas encore eu de naissances vivantes au moment du recensement.

✓ **Le taux d'infécondité totale**

Il correspond à la proportion des femmes ayant atteint la fin de leur vie génésique sans avoir une naissance vivante.

VI.2. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA FECONDITE ET LA PARITE

La collecte des informations par rapport à la fécondité dans ce quatrième RGPHAE est faite à l'aide de trois questions (exposées en introduction). L'évaluation de la qualité des données permet de mesurer la portée et les limites de l'information statistique. En effet, quel que soit le soin apporté à la conception du recensement et à son exécution, les données recueillies sont toujours entachées d'erreurs. Ces dernières peuvent être liées aux non-réponses, à un défaut de compréhension des questions posées ou encore à des erreurs de traitement.

La présente partie s'attache à évaluer les données collectées sur la fécondité et la parité au cours du RGPHAE. Les résultats de cette évaluation conditionnent le choix de la méthode d'estimation de la fécondité (directe ou indirecte) et les ajustements appropriés. En effet, quand la qualité des données est suffisante, on peut estimer directement les taux de fécondité par âge. Cependant, quand elle est médiocre, le recours aux techniques indirectes devient nécessaire.

L'évaluation portera en particulier sur les non réponses, la qualité des données sur la descendance (parité) et la fécondité récente (naissances au cours des 12 derniers mois).

- Evaluation des taux de non réponse

Les taux de non réponse rendent compte de l'importance des valeurs manquantes pour chaque variable de l'étude. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'existence de valeurs manquantes pour une variable donnée. Dans le cadre du RGPHAE, une variable est considérée comme acceptable en termes de couverture lorsque son taux de non réponse est inférieur à 2%.

Le tableau 6.1 présente les taux de non réponses qui sont associés aux différentes variables utilisées dans la collecte des données de fécondité. Etant donné le critère de décision préalablement fixé, les taux de non réponses des variables peuvent être tolérés. En effet, quelque soit le groupe d'âge considéré, la proportion des femmes ayant donnée une réponse valide est supérieure à 98% aussi bien au niveau de la parité, de la survie des enfants que de la fécondité des 12 derniers mois. Nous pouvons conclure par conséquent, qu'en termes de couverture, les données de fécondité ont été bien collectées.

Par ailleurs, les parités invraisemblables ont été traitées en examinant le nombre total de naissances déclarées selon l'âge. Les valeurs aberrantes concernant les jeunes âges (15-19 ans) ont été recodé, comme recommandé, en « valeur manquante ». Il a été retenu de limiter les naissances au cours des douze derniers mois à trois, principalement observé chez les femmes d'âge avancé.

En ce qui concerne l'erreur classique d'enregistrement nul (cellules vides en l'absence de naissance) observé en matière de collecte de données par questionnaire papier, les spécifications de contrôle de saisie liées à l'utilisation du PDA ont permis de les éviter. L'agent recenseur devait obligatoirement fournir une réponse avant de passer à la question suivante.

De la sorte, nous pouvons conclure qu'en termes de couverture, les données de fécondité ont été bien collectées. Mais qu'en est-il à présent du contenu ?

Tableau 6. 1: Distribution par âge des taux de non réponses

Groupes d'âges	Taux de non réponses par variables		
	Nombre de naissances totales selon les groupes d'âges	Nombre de naissances totales survivantes selon les groupes d'âges	Nombre de naissances vivantes au cours des 12 derniers mois selon les groupes d'âges
10 à 14 ans	0,2%	0,2%	0,2%
15 à 19 ans	0,2%	0,2%	0,2%
20 à 24 ans	0,2%	0,2%	0,3%
25 à 29 ans	0,2%	0,2%	0,3%
30 à 34 ans	0,2%	0,2%	0,4%
35 à 39 ans	0,3%	0,3%	0,4%
40 à 44 ans	0,3%	0,3%	0,4%
45 à 49 ans	0,2%	0,2%	0,4%
50 à 54 ans	0,2%	0,3%	0,5%
55 à 59 ans	0,3%	0,3%	
60 à 64 ans	0,2%	0,2%	
65 à 69 ans	0,3%	0,3%	
70 à 74 ans	0,3%	0,3%	
75 à 79 ans	0,3%	0,3%	
80 à 84 ans	0,4%	0,4%	
85 à 89 ans	0,7%	0,7%	
90 à 94 ans	1,3%	1,3%	
95 à 99 ans	3,2%	3,2%	
100 à 104 ans	0,9%	0,9%	
105 à 109 ans	0,3%	0,3%	
110 à 114 ans	1,5%	1,5%	

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

VI.2.1. EVALUATION DE LA DECLARATION DES NAISSANCES DES DOUZE DERNIERS MOIS

– *Les données manquantes*

La première évaluation consiste à mesurer l'ampleur des données manquantes sur les naissances récentes, c'est-à-dire les femmes éligibles (15_49 ans) qui n'ont pas répondu à la question. Certes, des corrections ont été effectuées pour pallier ces insuffisances mais il importe également d'apprécier l'ampleur des corrections et/ou des

imputations dans la mesure du possible, par exemple, en examinant la distribution de valeurs imputées lorsque des étiquettes d'imputation ont été portées sur les données. Ces valeurs manquantes peuvent être de deux ordres soit les femmes n'ont pas répondu à la question, soit elles n'ont pas du tout enregistré de naissance vivante au cours de la période de référence et que l'agent recenseur au lieu d'indiquer zéro n'a pas du tout enregistré de réponse.

Ainsi, il est recommandé que pour procéder à une méthode directe, la proportion de données manquantes ne doit guère dépasser 5 % du nombre total des enregistrements permettant d'établir les données de fécondité actuelle. Or, l'examen du tableau ci-dessous montre que même au niveau des âges jeunes et avancés, les taux de non réponse atteignent au maximum 0,5% et n'ont par conséquent aucun impact sur la validité des résultats obtenus. Ceci est, rappelons le, le fait particulièrement de l'utilisation du PDA qui ne permettait pas de sauter une question à cause des spécifications de contrôle. Ainsi, les données manquantes sont probablement le résultat d'une interview interrompue.

Force est de reconnaître que des ajustements ont été effectués limitant le nombre maximum de naissances vivantes au cours des douze derniers mois à trois. En effet, une proportion significative de répondantes confondent les questions sur le nombre total d'enfants déjà nés et celles sur la fécondité récente et donnent la même réponse aux deux questions. Les valeurs aberrantes certes marginales ont été observées particulièrement au niveau des femmes âgées.

Tableau 6. 2 : Naissances vivantes au cours des 12 derniers mois et effectifs des femmes par âge de la femme

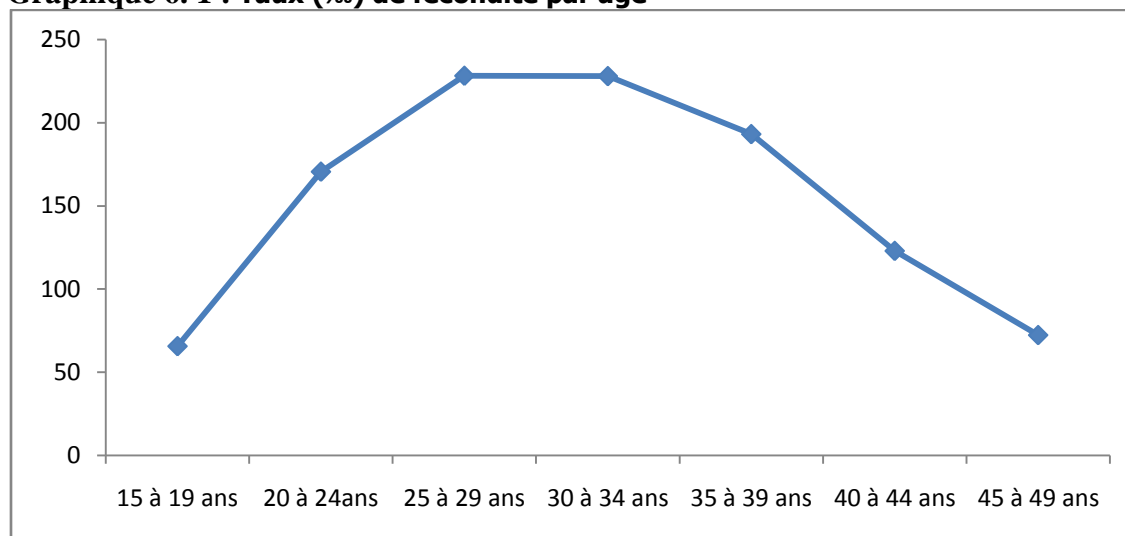
Groupe âge 5 ans	Naissance totale au cours des 12 derniers mois		Enfants nés vivants masculins	Enfants nés vivants féminins	Nombre de femmes dans les ménages ordinaires	Nombre de femmes dans les ménages ordinaires n'ayant pas répondu	% de femmes dans les ménages ordinaires n'ayant pas répondu
	Nombre de naissances	Nombre de femmes ayant une réponse valide	Nombre de naissances	Nombre de naissances			
10 à 14 ans	3 504	757 229	1 737	1 767	758 752	1 523	0,2
15 à 19 ans	44 189	671 259	21 705	22 484	672 937	1 678	0,2
20 à 24 ans	101 237	591 927	50 211	51 026	593 825	1 898	0,3
25 à 29 ans	123 567	539 953	62 566	61 001	541 764	1 811	0,3
30 à 34 ans	98 897	432 387	50 694	48 203	434 003	1 616	0,4
35 à 39 ans	66 346	342 280	34 494	31 852	343 678	1 398	0,4
40 à 44 ans	35 837	290 387	18 927	16 910	291 602	1 215	0,4
45 à 49 ans	16 237	223 541	8 687	7 550	224 490	949	0,4
50 à 54 ans	12 739	210 412	7 079	5 660	211 400	988	0,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

– *Les taux de fécondité par âge*

L'évaluation de la qualité des données sur la fécondité récente porte aussi essentiellement sur l'analyse de la vraisemblance de la distribution des taux de fécondité par âge tirés directement des données. En effet, des distributions plausibles de la fécondité par âge sont presque invariablement unimodales, concaves, légèrement asymétriques à droite, et proches de zéro aux deux âges extrêmes de la période féconde. La distribution doit également présenter une évolution raisonnablement régulière des taux de fécondité d'un âge à l'autre.

Le graphique ci-dessous décrit l'allure de la courbe des taux de fécondité selon le groupe d'âge de la mère. On observe une fécondité faible aux âges jeunes et avancés et une fécondité maximale entre 25 et 34 ans. Par ailleurs, on observe une évolution régulière des taux de fécondité par âge d'un groupe d'âge à un autre. Cette allure correspond donc à la distribution attendue de la fécondité au cours de la période de procréation.

Graphique 6. 1 : Taux (‰) de fécondité par âge

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

– ***Le rapport de masculinité***

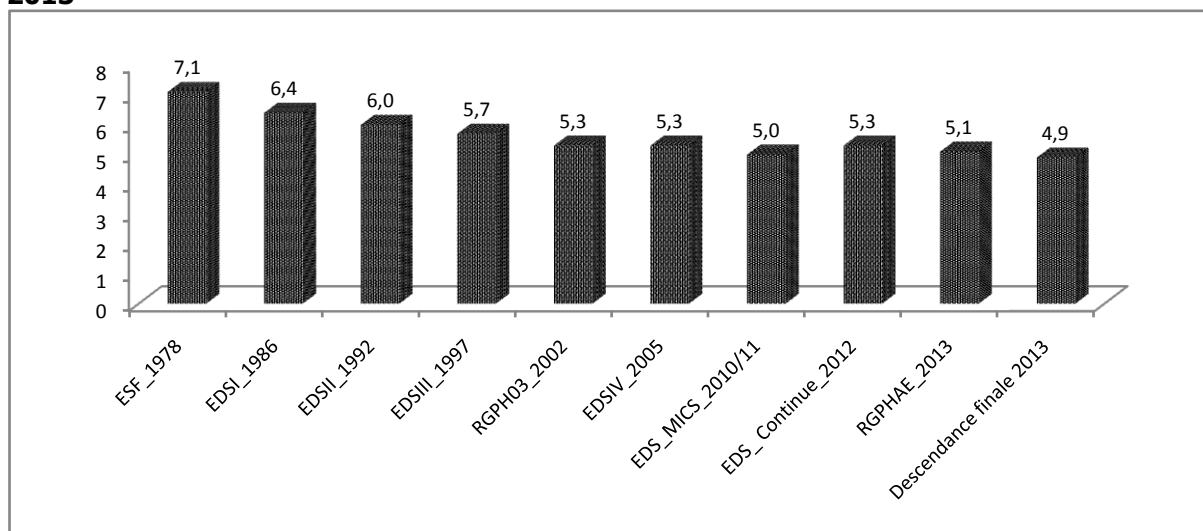
Le rapport de masculinité à la naissance est également un élément utilisé pour procéder à l'évaluation de la qualité des données sur la fécondité récente. A la naissance, on observe habituellement un rapport de l'ordre de 105 garçons pour 100 filles, mais ce rapport peut n'être que de 95 dans les populations africaines, et atteindre 110 dans certaines populations d'Asie. Des valeurs hors de l'intervalle 99-106 doivent être examinées soigneusement.

Dans l'ensemble, le rapport de masculinité est de 103 garçons pour 100 filles nées vivantes.

– ***Comparaison avec les indices synthétiques de fécondité.***

Depuis le recensement de 2002, le niveau de fécondité au Sénégal est resté le même et tourne autour de 5 enfants par femme comme l'atteste le recensement de 2002 et les enquêtes Démographiques et de Santé. Dans cette logique, la valeur de l'ISF de 2013 ne doit en aucun cas différer de celle des autres issues des différentes sources. Le graphique ci dessous confirme que la fécondité est stable et se situe à 5,1 enfants par femme. En outre, la comparaison du niveau actuel de la fécondité à celui de la parité moyenne des femmes de 45-49 ans permet de juger de la qualité des données. La fécondité étant constante depuis 2002, la fécondité du moment est proche de la descendance finale (DF 45-49 ans, 4,9).

Graphique 6. 2 : Evolution de la fécondité et comparaison avec la descendance finale de 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Ces différents résultats permettent de considérer, qu'au regard des parités déclarés, les données sur la fécondité sont d'une qualité acceptable. Il y a lieu toutefois d'approfondir l'analyse de la fécondité du moment en examinant la fécondité du moment au moyen des variantes de la technique du PF ratio.

VI.2.2. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA PARITE

– *Test de COALE et DEMENY, BRASS ET RACHAD*

En effet, ce test consiste en la comparaison de la parité moyenne observée à 45-49 ans avec le taux global de fécondité de Coale et Demeny (TGF1), et de celui de Brass et Rachad (TGF2). Ce procédé permet de vérifier les phénomènes d'omission des naissances et/ou le transfert des femmes d'un groupe d'âges à un autre.

Si la valeur minimale du taux global de fécondité issu de ces deux méthodes de calcul est substantiellement supérieure à la parité moyenne des femmes de 45-49 ans, on peut alors conclure à l'existence d'une probable omission d'enfants dans ce groupe d'âge.

Comme observé au niveau du tableau ci-dessous, la valeur minimale obtenue à l'aide de la méthode de Coale et Demeny reste inférieure à la parité des femmes du groupe d'âge 45-49 ans. Ce test semble relativiser l'idée d'une omission des déclarations d'enfants nés vivants dans le groupe d'âge des mères âgées de 45 à 49 ans.

Tableau 6. 3 : **Indices Coale et Demeny et Brass et Rachad**

Indice	Niveau
TGF 1 (Coale et Demeny)	4,1
TGF2 (Brass et Rachad)	5,0
Parité G 45-49 ans	4,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

– *Technique de BRASS-TRUSSELL*

La connaissance du nombre total d'enfants par femme permet de disposer de la répartition de la parité selon leur âge au moment du recensement. Cette information ne pourrait toutefois correspondre à des intensités partielles de fécondité aux âges actuels que si les conditions d'indépendance et de continuité sont satisfaites¹³. Aussi, il est à noter que les données sur les parités sont sujettes à des erreurs de déclaration d'âge des mères et des défauts de mémoire corrélés à l'âge. Les jeunes mères déclarent généralement mieux leurs naissances. Il faut également relever que le calcul des parités selon l'âge des mères ne permet pas des comparaisons directes entre générations.

Pour contourner les difficultés sus mentionnées, on peut recourir à la technique de Brass améliorée par Trussell du rapport P/F. Le recours à cette méthode requiert une fécondité constante. En cas de tendance réelle à la baisse de la fécondité, la méthode de ARRIAGA (1983), une variante de la technique de type BRASS, serait l'approche indiquée. Au Sénégal, la tendance va plutôt dans le sens d'une relative stabilité de la fécondité. Ainsi, les mesures de fécondité par cohorte et par période devraient sensiblement se rapprochées.

En pratique, la technique d'ajustement des données repose sur l'utilisation de la méthode appelée « méthode du rapport des parités P/F » où P désigne la parité déclarée par les femmes au moment du recensement, et F est une estimation de la parité équivalente qui soit directement comparable à P. Mais la série des P n'est pas directement comparable à celle des F, pour deux raisons suivantes :

- les P_j correspondent à des âges exacts $x+a/2$ (avec a = longueur de l'intervalle d'âge) ;
- les taux f , calculés au recensement pour les âges $(x, x+a)$ correspondent réellement aux âges $(x-0,5 ; x-0,5+a)$

Après avoir établi la série des F_i , on calcule la série des P/F, afin de déterminer le facteur correcteur à appliquer à la série des f_i . Le choix du groupe d'âges pour lequel la valeur du P/F est retenue dépend de la qualité des déclarations au recensement. Quand les omissions des naissances vivantes augmentent avec l'âge des mères, les quotients tendront à décroître, notamment au-delà de 30 ou 35 ans. On convient toutefois que les données du groupe d'âge 15-19 ans sont de moins bonne qualité.

¹³ Cf. Louis Henry dans « Démographie : Analyse et modèles, éditions INED, 1984.

D'après les résultats du Tableau 6. 4, les rapports P/F baissent et se stabilisent quasi régulièrement avec l'âge, probablement du fait de l'omission systématique d'enfants. Ainsi, un facteur de correction devrait être calculé à partir des plus jeunes femmes.

A l'exception du groupe d'âge 15-19 ans et 20-24 ans, le rapport $P(i)/F(i)$ tourne globalement autour de 1. Les quotients correspondants aux groupes d'âge déterminants (20 à 34 ans) concordent. Puisque l'âge moyen des femmes à la naissance des enfants se situe entre 25 et 30 ans, on convient d'utiliser la valeur moyenne de $P3/F3$ et $P4/PF4$ pour ajuster les données. Cette valeur étant proche de 1, cela traduit que la période de référence a été correctement évaluée. On décide par conséquent de s'en tenir aux premières valeurs des $f(i)$ ajustées. La somme des naissances réduites s'obtient en multipliant la somme des taux de fécondité par 5.

Tableau 6. 4: Distribution par âge de la parité déclarée et celle estimée selon la zone de résidence

Groupes d'âges	Sénégal			Urbain			Rural		
	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)
15-19 ans	0,267	0,151	1,8	0,132	0,087	1,5	0,386	0,206	1,9
20-24 ans	1,042	0,819	1,3	0,624	0,528	1,2	1,480	1,100	1,3
25-29 ans	2,068	1,862	1,1	1,426	1,318	1,1	2,718	2,403	1,1
30-34 ans	3,059	2,980	1,0	2,343	2,246	1,0	3,781	3,712	1,0
35-39 ans	3,953	3,962	1,0	3,212	3,106	1,0	4,695	4,819	1,0
40-44 ans	4,602	4,578	1,0	3,898	3,652	1,1	5,230	5,498	1,0
45-49 ans	4,901	5,072	1,0	4,375	4,067	1,1	5,446	6,070	0,9

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

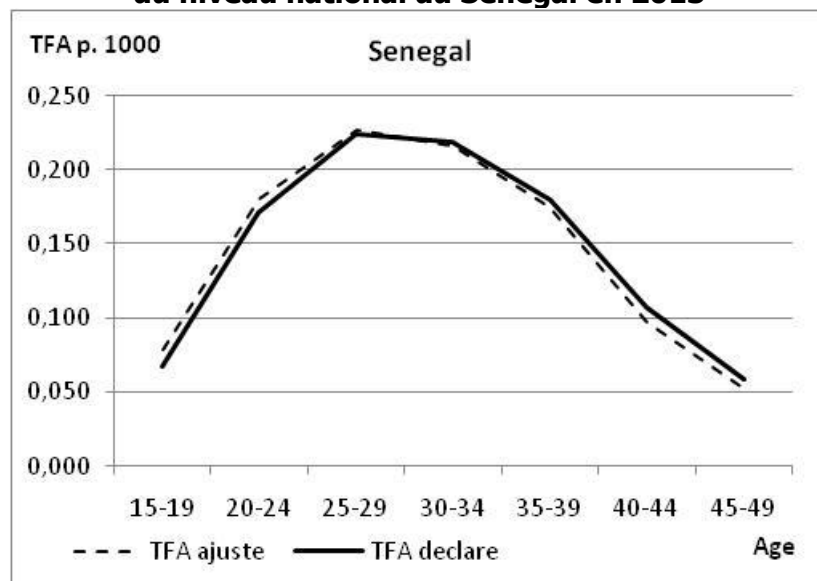
Les taux ajustés à partir de cette démarche sont présentées dans le Tableau 6. 5.

Tableau 6. 5 : Ajustement des taux de fécondité par âge selon la technique P/F Ratio

Age	Senegal		Urbain		Rural	
	TFA déclaré	TFA ajuste	TFA déclaré	TFA ajuste	TFA déclaré	TFA ajuste
15-19	0,067	0,078	0,039	0,046	0,092	0,108
20-24	0,171	0,181	0,120	0,129	0,225	0,235
25-29	0,224	0,227	0,177	0,181	0,272	0,274
30-34	0,219	0,216	0,187	0,185	0,251	0,247
35-39	0,180	0,176	0,159	0,155	0,201	0,196
40-44	0,108	0,098	0,094	0,085	0,120	0,109
45-49	0,059	0,053	0,049	0,044	0,069	0,062
ISF	5,1	5,1	4,1	4,1	6,2	6,2

Ces différents résultats obtenus mettent en exergue la qualité globale des données. Seule la distribution des taux de fécondité par âge a été revue (Graphique 6. 3).

Graphique 6.3 : Comparaison des taux de fécondité calculés et ajustés au niveau national au Sénégal en 2013



VI.3. NIVEAU, STRUCTURE ET TENDANCES DE LA FECONDITE

L'estimation du niveau de la natalité et de la fécondité est obtenue directement à partir des informations fournies par les femmes sur leurs naissances au cours des douze derniers mois. En outre, la question sur les naissances vivantes au cours des 12 derniers naissances a porté sur les femmes âgées de 10-54 ans. Pour des besoins de comparaison avec les différentes enquêtes, notamment les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), l'analyse mettra le focus sur la population féminine de 15-49 ans.

VI.3.1. NATALITE

La mesure de la natalité est effectuée à partir du taux brut de natalité (TBN) qui exprime le nombre de naissances vivantes enregistrées au cours d'une année pour une population moyenne de mille habitants.

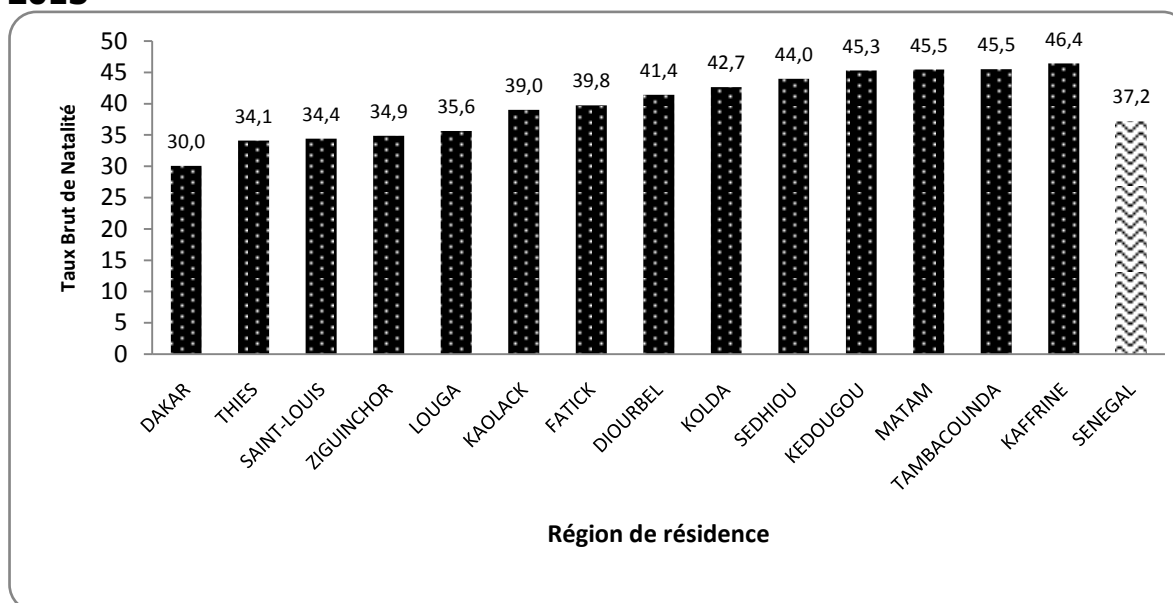
Une natalité qui tarde à baisser ...

Durant les 12 derniers mois précédents le recensement, on a dénombré 509 387 naissances vivantes chez les femmes âgées de 10-54 ans. Seulement, pour des soucis de comparaison, l'intérêt est porté sur les naissances des femmes de 15-49 ans. Ainsi, a-t-on recensé 494 218 naissances vivantes pour une population de 13.281.722 habitants ; soit un taux brut de natalité de 37,2 pour mille. Le niveau reste élevé et a peu baissé par rapport au recensement de 2002 avec 41 pour mille ; cette situation

induit une forte croissance de la population. Entre milieux de résidence, le niveau est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 41,3 et 32,3 pour mille).

Ce taux brut de natalité connaît des variations à travers l'ensemble du pays (Graphique 6. 4). Le taux brut de natalité le plus faible s'observe à Dakar (avec 30‰) tandis que le niveau le plus élevé est constaté à Tambacounda et à Kaffrine avec chacune des taux de 46‰.

Graphique 6. 4 : Variation régionale des taux brut de natalité au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Cependant, le taux brut de natalité est un indicateur grossier, parce que se rapportant à l'ensemble de la population. Par conséquent, il ne reflète pas le niveau de fécondité d'une population. En outre, il est fortement affecté par la structure par âge et par sexe, ce qui lui confère un caractère non fiable pour comparer la performance reproductive des populations. En effet, la natalité dépend de la fécondité des femmes en âge de procréer et de leur nombre au sein de la population.

VI.3.2. FECONDITE

La fécondité est étudiée à travers les taux de fécondité par groupe d'âges quinquennaux et par leur cumul, c'est-à-dire l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF). L'ISF mesure le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une femme, en fin de période féconde, dans les conditions de fécondité actuelle. Le Taux Global de Fécondité Générale (TGFG) et la Descendance Finale (DF) sont aussi utilisés pour mesurer la

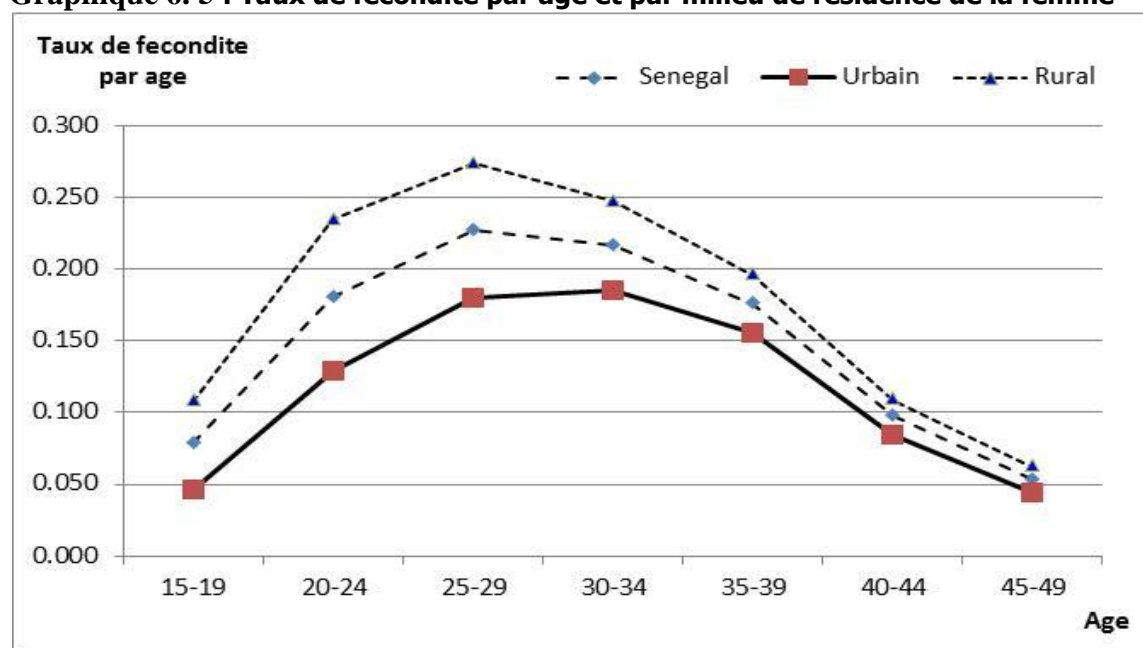
fécondité. Toutefois, l'ISF reste l'indicateur le plus utilisé pour déterminer la fécondité du moment. En effet, la descendance finale qui représente le nombre moyen d'enfants mis au monde se rapporte généralement à une génération de femmes survivantes. Elle occulte donc la fécondité des femmes décédées ou migrantes ayant appartenu à un moment donné à cette génération. Toutes ces contraintes font qu'il est souvent préférable de recourir à l'ISF.

VI.3.2.1. Niveau et structure de la fécondité

La fécondité des femmes sénégalaises demeure encore élevée : une femme donne naissance, en moyenne en fin de vie féconde, à 5,1 enfants. Les femmes rurales sont plus fécondes que leurs congénères urbaines : respectivement 6,2 et 4,1 enfants. Cette différence entre milieux de résidence trouve, entre autre, son explication dans la scolarisation des filles, mais aussi dans des facteurs économiques comme l'organisation de la production et le niveau du revenu qui incitent à une fécondité plus faible dans une société moderne où la famille est le lieu de consommation et où les enfants ont un rôle de bien de consommation. Par contre, en milieu rural, la famille est le lieu de l'activité de production et les enfants sont considérés comme des biens de production, ce qui incite à une fécondité élevée.

Le taux global de fécondité générale (TGFG), c'est-à-dire le nombre annuel moyen de naissances vivantes dans la population des femmes en âge de procréer est de 152‰. A tous les âges, il apparaît plus important en milieu rural (182‰) qu'en milieu urbain (120‰).

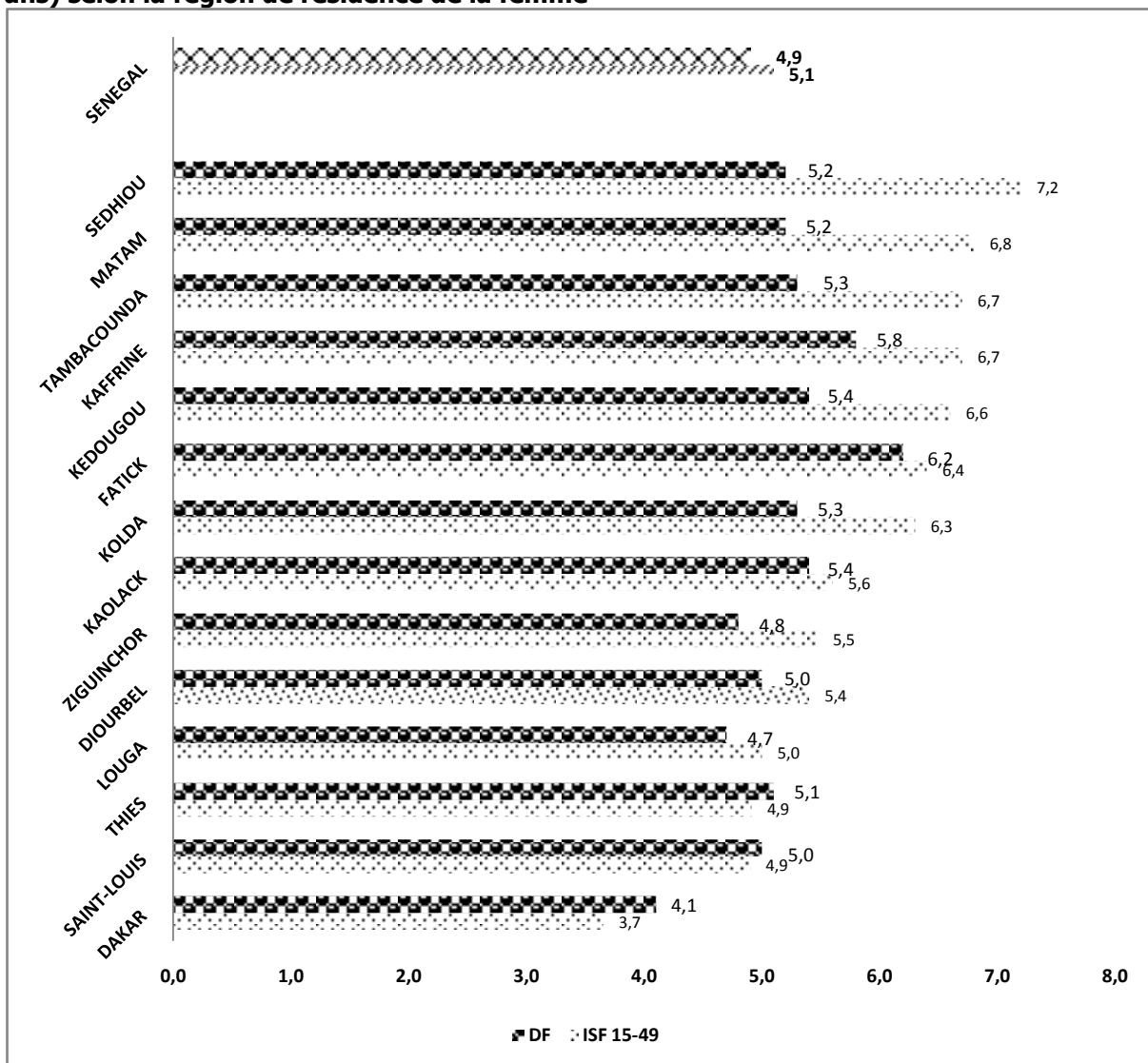
Graphique 6. 5 : Taux de fécondité par âge et par milieu de résidence de la femme



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Le nombre total de naissances vivantes pour un groupe de femmes donné résume l'expérience reproductive de ces femmes depuis leur première naissance jusqu'à la date du recensement. Le nombre moyen de naissances des femmes de 45-49 ans, ou Descendance Finale qui est de 4,9, se rapproche de la fécondité actuelle (ISF : 5,1). Cet écart de seulement de 0,2 enfant montre que la fécondité reste quasi invariable. Le même schéma s'observe dans les régions de Louga, Fatick et Kaolack. Les régions de Dakar, Saint-Louis et Thiès se distinguent par une baisse de la fécondité. Par contre, les écarts les plus importants entre ces deux indices induisant une tendance à la hausse de la fécondité (ISF supérieur à la DF) sont observés dans les régions de Sédhiou (2,0), de Matam (1,6), de Tambacounda (1,4), de Kédougou (1,2) et de Kolda (1,0).

Graphique 6.6 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de résidence de la femme



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Le calendrier de la fécondité peut être résumé par l'âge moyen à la reproduction qui est l'âge moyen des mères à la naissance de leurs enfants. Cet âge est plus bas en milieu rural (29,7 ans contre 30,7 ans en milieu urbain) avec une moyenne nationale de 30,5 ans. Etant donné le début précoce de la reproduction, ces âges élevés sont le signe d'une fécondité étalée sur toute la durée de la vie des femmes. Par rapport à 2002, on constate un recul de l'âge moyen à la maternité qui se situait à 29,2 ans. Cette situation pourrait s'expliquer entre autres par la scolarisation des filles qui retarde leur entrée en union et, par conséquent, leur entrée en vie féconde.

VI.3.2.2. Tendances de la fécondité depuis 1978

Un niveau stationnaire depuis 2002...

Bien que la méthodologie de collecte soit différente, l'analyse de la tendance de la fécondité est faite en comparaison aux EDS précédentes. Pour rappel, dans les Enquêtes Démographiques et de Santé, les informations ont été collectées sur l'histoire génésique des femmes. À cet effet, il a été demandé à toutes les femmes de 15-49 ans des ménages tirés, le nombre total d'enfants nés vivants qu'elles avaient eus, ceux vivant avec elles et ceux vivant ailleurs, et ceux encore en vie et ceux décédés. Ensuite, l'historique complet des naissances de l'enquêtée était établi, de la plus ancienne à la plus récente, en enregistrant pour ce qui concerne la fécondité, pour chacune d'entre elles, le type de naissance (simple ou multiple), le sexe, la date de naissance et l'âge actuel. En outre, la date de référence porte sur les trois années précédant l'enquête, permettant de disposer suffisamment de cas, afin de réduire les erreurs de sondage.

La comparaison des résultats de l'EDS-Continue avec ceux des recensements révèle un niveau élevé de la fécondité. L'indice synthétique de fécondité est passé de 6,4 enfants par femme en 1986, à 6,0 en 1992, 5,7 en 1997, 5,3 en 2002. Bien que des efforts soient consentis dans l'utilisation de la planification familiale avec un taux de prévalence de 16% en 2012, le niveau de l'indicateur reste égal à 5 enfants par femme depuis le recensement de 2002. Ces efforts de politique dans la maîtrise de la fécondité n'affectent pas encore le niveau, car l'utilisation des méthodes contraceptives concerne plus les femmes en fin de vie féconde et ayant déjà eu une descendance nombreuse. En effet, les résultats de l'EDS de 2012 révèlent une prévalence contraceptive plus importante chez les femmes âgées de 35-44 ans avec plus de 20%. En outre, l'utilisation augmente avec le nombre d'enfants, passant de 3 % chez les femmes nullipares, à 21 % parmi celles ayant 5 enfants ou plus. Ainsi, devra-t-on mettre

l'accent sur les femmes de 20-29 ans qui contribuent plus à la fécondité générale avec des taux de fécondité de plus de 200‰.

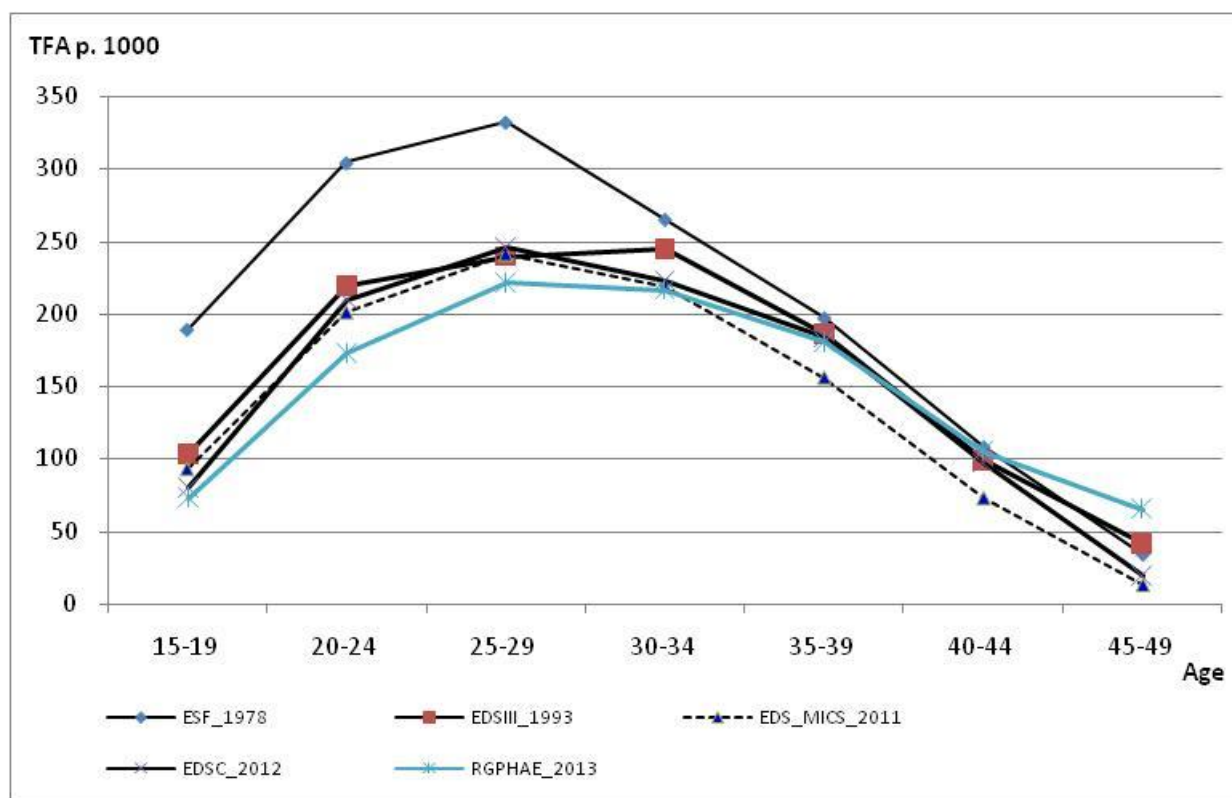
D'autre part, les résultats montrent une baisse continue de la fécondité des adolescentes (15-19 ans), passant de 189‰ en 1978 à 78‰ en 2013.

Tableau 6. 6 : Evolution de la fécondité depuis 1978

	ESF	EDSI	EDSII	EDSIII	RGPH03	EDSIV	EDS_MICS	EDS Continue	RGPHAE
Age	1978	1986	1992	1997	2002	2005	2010/11	2012	2013
15-19	189	154	127	103	116	101	93	80	78
20-24	304	270	250	219	216	212	201	210	181
25-29	332	271	266	240	245	250	241	246	227
30-34	265	261	244	245	216	228	219	223	216
35-39	197	196	185	186	158	169	156	184	176
40-44	108	89	99	99	76	74	73	97	98
45-49	34	36	34	41	28	22	13	19	53
ISF	7,1	6,4	6	5,7	5,3	5,3	5	5,3	5,1
Urbain	6,5	5,4	5,1	4,3	4,2	4,1	3,9	4,1	4,1
Rural	7,5	7,1	6,7	6,7	6,1	6,4	6	6,3	6,2

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Par ailleurs, les courbes de taux de fécondité présentent une allure similaire et suivent le schéma classique d'évolution des taux de fécondité. En effet, la fécondité est très précoce aux âges 15-19 ans, augmente significativement entre 20-29 ans avant de décroître de manière régulière à 45-49 ans, sauf pour celle de 2013, dû certainement à une mauvaise déclaration des enfants biologiques chez les femmes âgées. En effet, des considérations sociologiques plus ancrées chez les générations anciennes feraient qu'elles considèrent, en plus de ceux qu'elles ont eus, les autres enfants confiés comme étant les leurs et par conséquent, ne distinguent pas les enfants biologiques à ceux confiés.

Graphique 6.6 : Taux de fécondité générale par âge selon différentes sources

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

VI.3.2.3. Fécondité différentielle

a) Variation de la fécondité selon la région et le milieu de résidence (carte)

Quelle que soit la région de résidence considérée, les différences de fécondité sont très nettes entre le milieu urbain et le milieu rural. Le niveau de fécondité est nettement plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural (4,1 et 6,2 enfants par femme respectivement). Les écarts les plus importants sont observés dans les régions de Kaffrine (2,5), de Kaolack (2,0), de Sédhiou (1,8) et de Tambacounda (1,6) où, en fin de vie féconde, une femme rurale donnerait en moyenne 2 enfants de plus que celle urbaine. Dans la région de Matam, il n'existe pratiquement pas de différence entre citadines et rurales (7,2 et 6,7 respectivement). En outre, l'ISF varie de façon très importante selon la région de résidence. Mis à part Dakar (3,7 enfants par femme), le nombre moyen d'enfants par femme varie d'un minimum de 4,9 à Saint Louis à un maximum de 7,2 dans la région de Sédhiou, soit un écart de plus de 2 enfants entre ces deux extrêmes (tableau 6.3). Saint Louis (4,9 enfants par femme), Thiès (4,9) et Louga (5,0) sont les régions où la fécondité est la plus faible,

inférieure ou égale au niveau national ; à l’opposé, les autres régions présentent les niveaux les plus élevés : plus d’un enfant, voire plus de deux par rapport au niveau national.

Tableau 6.7 : ISF par région et milieu de résidence

REGION	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Dakar	3,6	4,6	3,7
Ziguinchor	4,8	6,2	5,5
Diourbel	4,3	5,7	5,4
Saint-Louis	4,1	5,6	4,9
Tambacounda	5,5	7,1	6,7
Kaolack	4,4	6,4	5,6
Thiès	4,4	5,5	4,9
Louga	4,3	5,2	5,0
Fatick	5,8	6,6	6,4
Kolda	5,3	6,7	6,3
Matam	7,2	6,7	6,8
Kaffrine	4,6	7,2	6,7
Kédougou	5,8	6,9	6,6
Sédhiou	5,8	7,6	7,2
Sénégal	4,1	6,2	5,1

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

b) Fécondité selon l’alphabétisation en français et le niveau d’instruction de la femme

On constate, par ailleurs, que l'ISF présente des écarts très importants selon l’aptitude à lire et à écrire en français : 4,0 enfants par femme chez celles qui ont déclaré être alphabétisées en français à 6,4 chez les analphabètes. En outre, le niveau d’instruction de la femme est discriminant : d’un minimum de 2,9 enfants par femme chez celles ayant atteint le niveau supérieur, il est de 3,3 chez celles ayant un niveau secondaire, 4,1 pour le moyen, 6,9 pour le niveau primaire et 5,9 chez celles sans instruction.

c) Fécondité selon l’état matrimonial de la femme

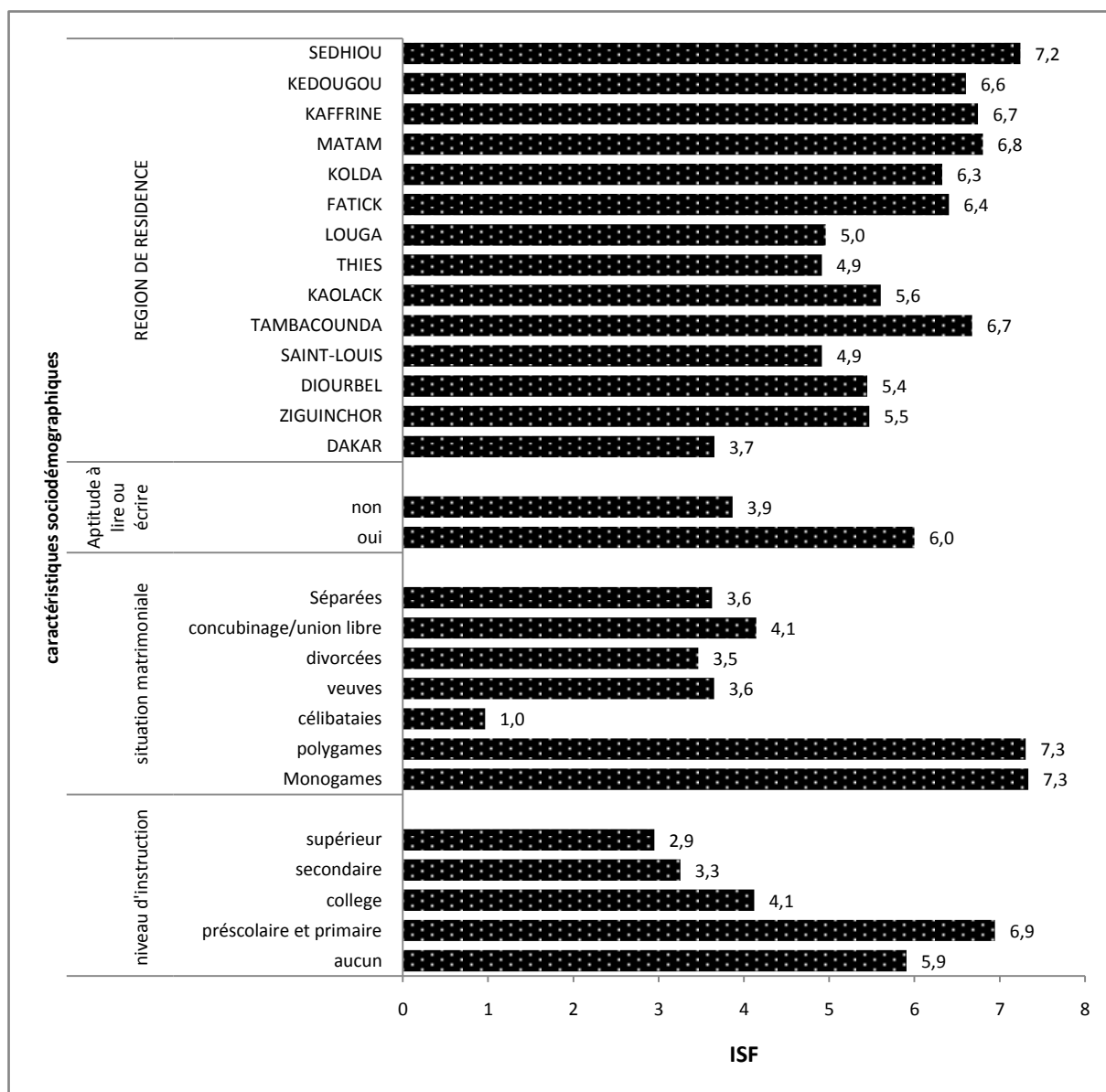
Les femmes actuellement en union présentent une forte fécondité : 7,3 enfants par femme mariée et 4,1 chez celles qui vivent en concubinage ou qui sont en union libre. D’ailleurs, plus 95 % des naissances sont issues de mères mariées, ce qui atteste le cadre essentiellement légitime de la fécondité au Sénégal.

Par ailleurs, les données mettent en exergue le niveau non négligeable de la fécondité chez les femmes en rupture d’union (3,6 enfants par veuve et 3,5 enfants

par divorcée). La situation la plus préoccupante est celle des veuves, du moment qu'il s'agit de la fécondité actuelle, les naissances des 12 derniers mois. Cela traduirait le nombre de bébés orphelins de père.

Chez les célibataires, l'ISF n'est que de 1,0 du fait non seulement de leur jeunesse mais aussi de leur statut matrimonial dans une société où la fécondité est essentiellement conçue dans le cadre du mariage.

Graphique 6.7 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme



Source : ANSD. RGPHAE 2013

VI.4. PARITE

La parité est le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme. Il s'agit de tous les enfants nés vivants mis au monde par la femme enquêtée (quel que soit l'âge des enfants et quel que soit leur père) qui sont encore en vie ou décédés après la naissance. Un enfant est né vivant lorsqu'il a manifesté un signe quelconque de vie à la naissance (cri de l'enfant, respiration, battement de cœur, etc.). Ces enfants peuvent vivre avec leur maman dans le ménage ou ailleurs. Les parités moyennes par groupe d'âges sont calculées à partir du nombre total d'enfants nés vivants que les femmes ont eus au cours de leur vie.

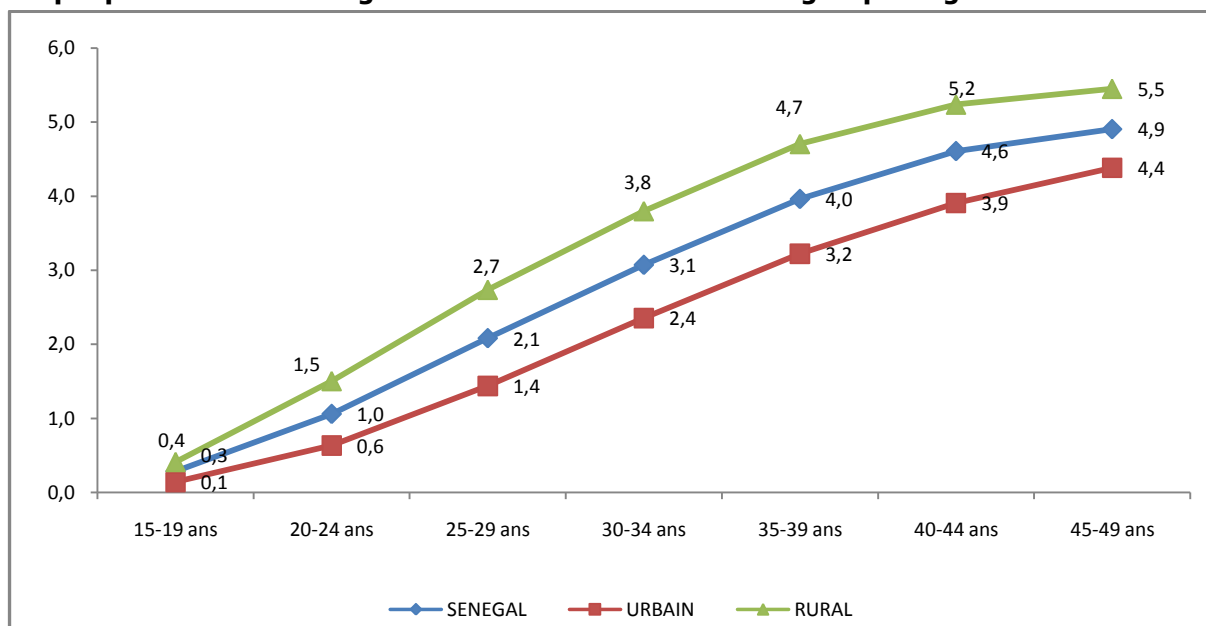
Toutes choses étant égales par ailleurs (la structure de la fécondité ne souffrant pas d'une mauvaise déclaration de la mère), le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme devrait croître avec l'âge de la mère. Une baisse de la parité traduirait une omission d'enfants nés vivants. Effet de mémoire, lieu de résidence de la mère, influence des traditions, us et coutumes sont les raisons couramment avancées pour expliquer un tel phénomène. Dans tous les cas, au cours des opérations de collecte, les omissions d'enfants nés vivants ont un caractère préférentiel. Elles touchent le plus souvent les enfants nés des mères non instruites, résidentes en milieu rural ou n'ayant pas accouché dans les centres de santé qui octroient directement un certificat d'accouchement à la mère, etc. Ainsi, les omissions introduites rendent difficiles l'analyse.

Tableau 6. 8 : Répartition des enfants nés vivants selon le groupe d'âge de la mère

Age actuel de la mère	Effectif des femmes	Enfants nés vivants	Parité Moyenne
15-19	706 848	188 868	0,3
20-24	624 518	650 941	1,0
25-29	569 980	1 178 627	2,1
30-34	456 711	1 396 869	3,1
35-39	361 530	1 429 019	4,0
40-44	306 734	1 411 491	4,6
45-49	236 154	1 157 463	4,9
Total	3 262 475	7 413 279	

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Le Graphique 6.8 montre que, quel que soit le milieu de résidence, la parité augmente régulièrement avec l'âge de la mère. Cela laisse supposer une bonne déclaration du nombre d'enfants nés vivants. Dans l'ensemble, une femme a eu en moyenne 2,3 enfants nés vivants au moment du recensement de 2013. A tous les âges, le nombre moyen d'enfants par femme est plus élevé en milieu rural.

Graphique 6.8 : Pourcentage d'enfants nés vivants selon le groupe d'âge de la mère

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

Les parités augmentent de façon régulière et rapide avec l'âge de la femme : ainsi, de 0,3 enfants en moyenne à 15-19 ans, la parité passe à 1,0 enfant à 20-24 ans et à 4,0 à 35-39 ans, en fin de vie féconde. A partir de 35-39 ans, la progression devient moins rapide avec moins d'un enfant de plus par rapport aux âges jeunes, pour atteindre 4,9 enfants à 45-49 ans.

Selon la région de résidence, la parité varie de 1,96 à Dakar à 2,9 à Kaffrine. D'ailleurs, hormis Dakar, le nombre moyen d'enfants par femme est supérieur à 2,2. De même, on observe que la parité moyenne diminue avec le niveau d'instruction de la femme : de 3,4 chez les femmes sans instruction, elle passe à moins d'un enfant chez celles ayant atteint au moins le niveau moyen. La situation de la femme par rapport au mariage influe sur le nombre moyen d'enfants nés vivants avec des parités plus importantes chez les veuves (5,1) et les femmes vivant dans des ménages polygamiques (4,2).

VI.5. DECLARATION DES NAISSANCES A L'ETAT CIVIL

Le Recensement de 2013 a permis de collecter des informations relatives à la déclaration des naissances à l'état civil à travers la possession d'acte de naissance par les individus. Autrement dit, il s'agit de s'informer si la personne recensée possède un bulletin de naissance, un jugement supplétif, ou n'en possède aucun.

Un bulletin de naissance (ou acte de naissance) est un acte juridique de l'état civil signé par un officier de l'état civil qui atteste de la naissance d'une personne. Le terme renvoie au document officiel délivré par l'officier d'état civil à la suite d'une déclaration de naissance dans les délais (30 jours pour la **déclaration normale** et 45 jours jusqu'à 1 an pour la **déclaration tardive**).

Un jugement supplétif est la décision rendue par le Président du tribunal départemental pour autoriser l'officier de l'état civil à inscrire certaines déclarations (naissance, mariage, décès,...) sur les registres. Ce jugement est nécessaire lorsque la déclaration n'a pas été faite dans les délais (1 an).

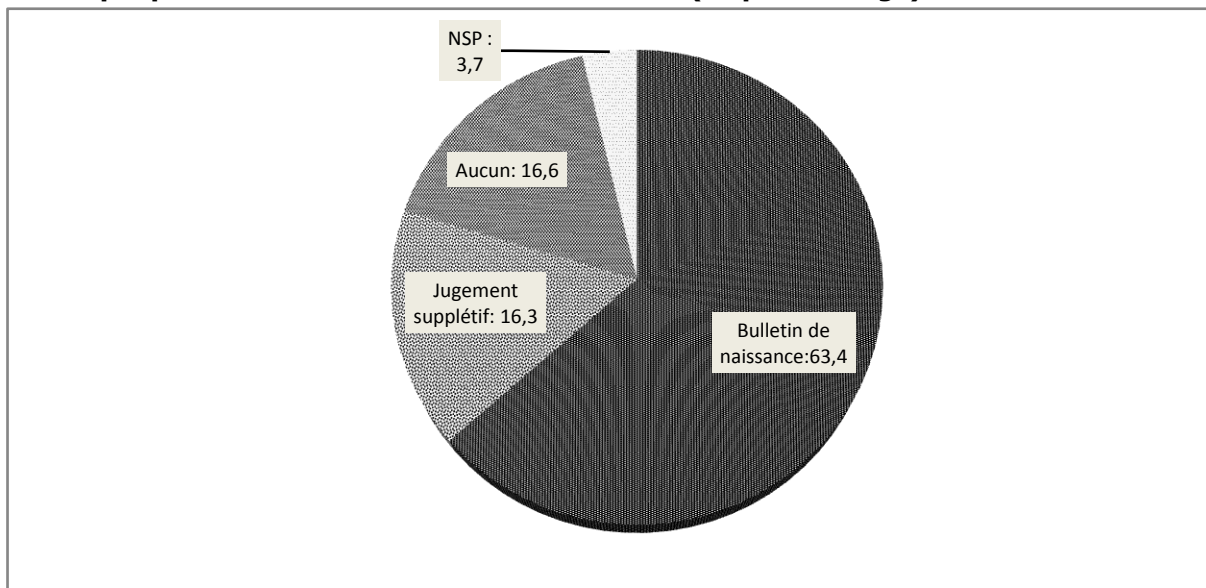
Compte tenu du fait que, dans la plupart des cas, le principal répondant n'est pas le concerné et du fait aussi du niveau élevé de la population analphabète, les résultats obtenus pourraient ne pas refléter la réalité. Ainsi, il serait difficile de se prononcer sur le type d'acte de naissance et faire la distinction entre un bulletin de naissance et un jugement supplétif.

VI.5.1. NIVEAU DE DECLARATION DES NAISSANCES A L'ETAT CIVIL

En 2013, près de quatre personnes recensées sur cinq (79,7%) déclarent posséder un acte d'état civil, 63,4% pour le bulletin de naissance et 16,3% pour le jugement supplétif. Il convient de signaler le niveau élevé de personnes qui n'en possèdent aucun : il est de 16,6% de la population totale.

On n'observe pas de grandes différences entre la population masculine et celle féminine. En effet, c'est dans des proportions presque égales qu'elles déclarent posséder d'acte de naissance.

La proportion est de 80,7% chez les hommes dont 64,4% pour le bulletin de naissance et 16,3% pour le jugement supplétif. Chez les femmes, près de quatre personnes sur cinq sont concernées dont plus de trois sur cinq (62,2%) pour le bulletin de naissance et 16,4% pour le jugement supplétif. Aussi, 15,5% des hommes et 17,6% des femmes déclarent n'en posséder aucun.

Graphique 6.9 : Possession d'acte de naissance (en pourcentage)

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

VI.5.2. VARIATION SELON L'ÂGE

L'analyse selon l'âge des personnes recensées permet d'appréhender les performances dans la déclaration des naissances à l'état civil suivant le temps.

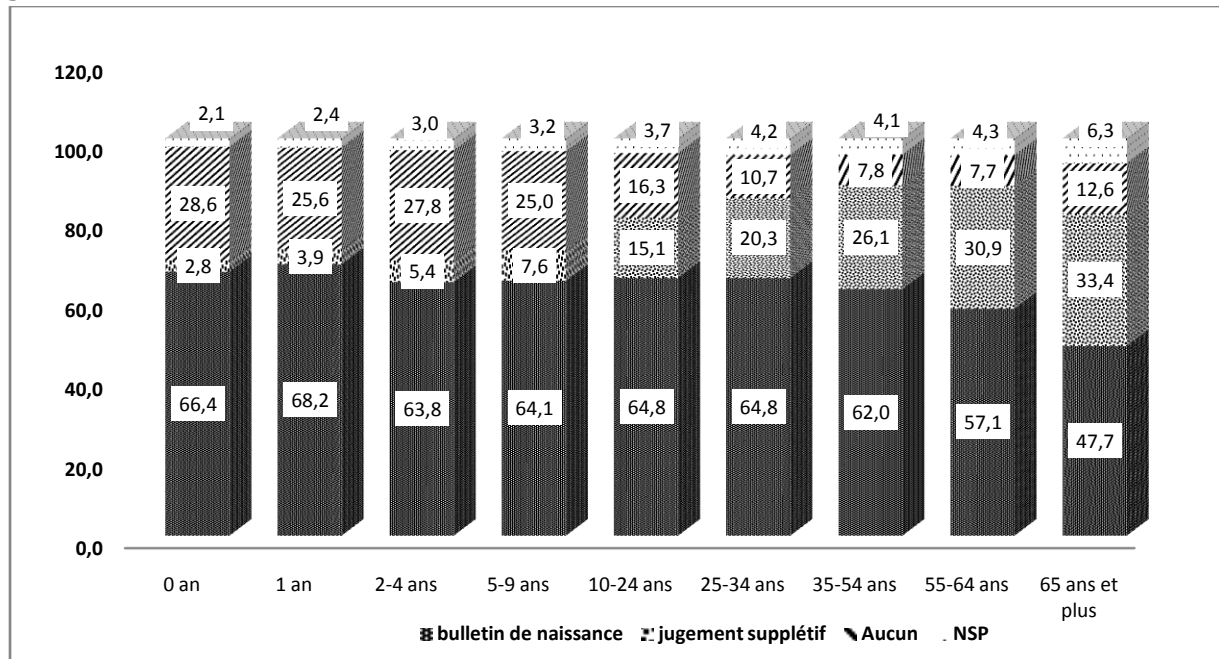
Au regard du tableau, on constate que la possession d'acte de naissance augmente suivant les générations. Toutefois, la baisse entre 0 et 1 an (respectivement 66,4% et 68,2%) est à nuancer dans la mesure où les personnes âgées de zéro an révolu sont toujours dans les délais de rigueur (moins d'un an) pour la déclaration de la naissance à l'état civil. Par conséquent, l'information étant tronquée pour les bébés (0 an), l'analyse selon les générations les exclura.

Ainsi, la déclaration des naissances à l'état civil dans les délais de rigueur (moins d'un an) concerne plus les nouvelles générations et a connu une évolution dans le temps : de 47,7% dans la génération 65 ou plus, elle atteint 68,2% pour les 1 an. Seulement, on n'observe pas de différences significatives entre les personnes âgées de moins de 35 ans avec un niveau se stabilisant autour de 64%.

Par contre, les jugements supplétifs, c'est-à-dire les déclarations qui n'ont pas été faites dans les délais concernent plus les anciennes générations et diminuent avec le temps. Ils passent de 33,4% chez les 65 ans ou plus à moins de 8% chez les personnes âgées de moins de 10 ans. A 1 an, 3,9% des naissances n'ont pas été faites dans les délais, nécessitant un jugement supplétif.

Le fait le plus marquant est la proportion importante de personnes dans la catégorie de la jeune génération ne possédant ni le bulletin de naissance, ni le jugement supplétif : il concerne près d'un quart des enfants (23,8%) âgé entre 1 et 9 ans. A 1 an, 25,6% des naissances n'ont pas été déclarées à l'état civil.

Graphique 6.10 : Possession d'acte de naissance (en pourcentage) selon les générations



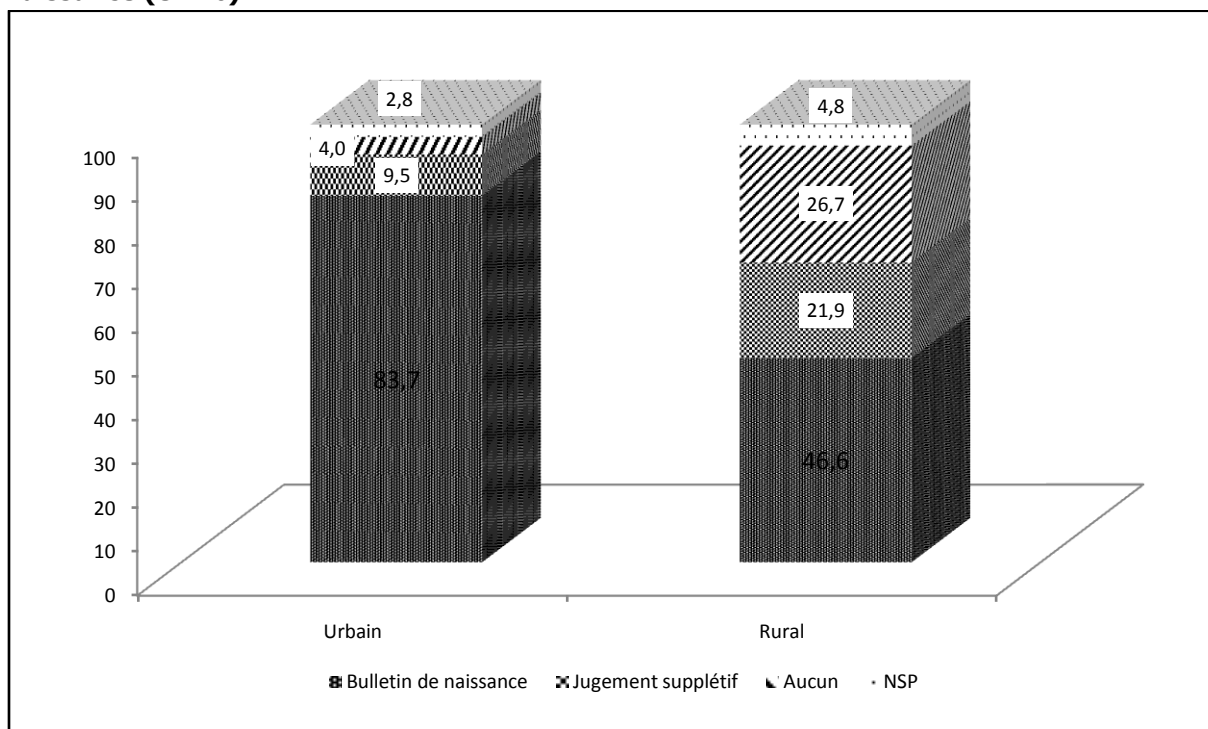
Source : ANSD, RGPHAE 2013.

VI.5.3. VARIATION SELON LE MILIEU ET LA REGION DE RESIDENCE

Quel que soit le milieu de résidence, on observe plus de personnes déclarant posséder de bulletin. Toutefois, le milieu urbain en compte plus (83,7%) que le milieu rural (46,6%). Par contre, les jugements supplétifs concernent plus les ruraux (21,9%) que les citadins (9,5%).

Les résultats mettent également en exergue la proportion de personnes résidant en milieu rural qui ne possèdent aucun acte de naissance, plus d'un quart (26,7%) est concerné, contre seulement 4,0% en milieu urbain.

Graphique 6.11 : Variation selon le milieu de résidence de la possession d'acte de naissance (en %)



Source : ANSD. RGPHAE 2013.

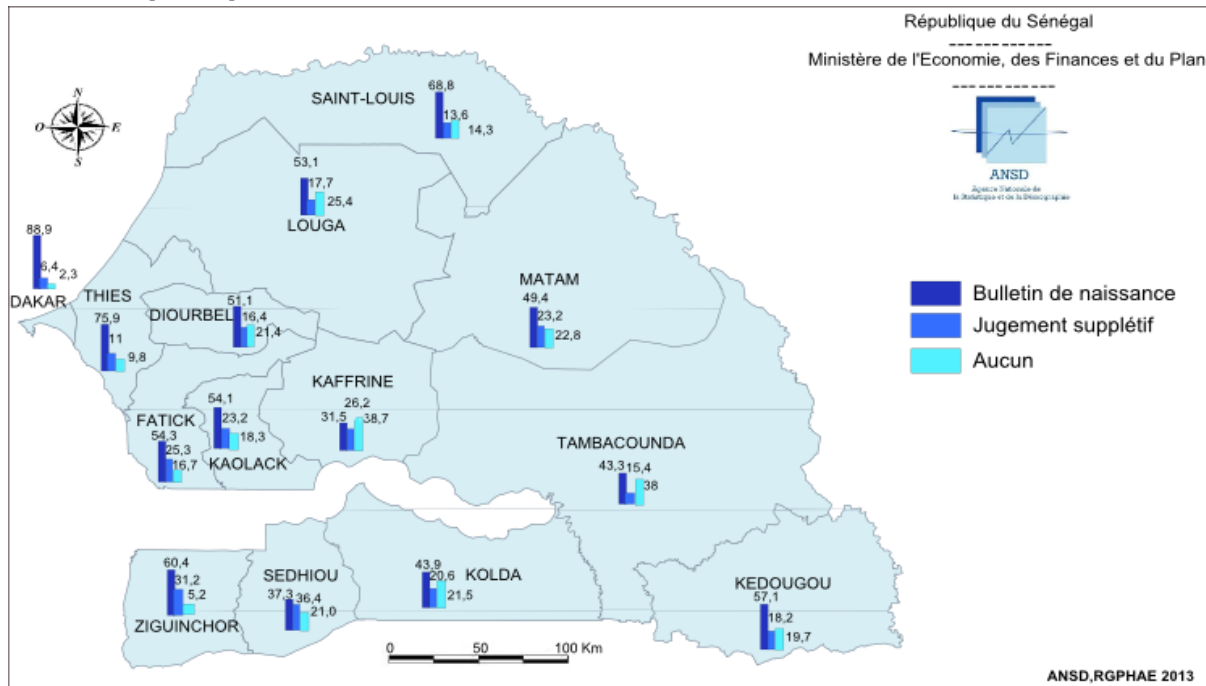
L'analyse de la possession d'acte de naissance selon la région de résidence met à nu deux catégories de régions.

Les régions où le niveau de possession d'acte de naissance dépasse la moyenne nationale (63,4% pour le bulletin de naissance et 16,3% pour le jugement supplétif) sont celles de Dakar (88,9% et 6,4% respectivement), Ziguinchor (60,4% et 31,2% respectivement), Thiès (75,9% et 11,0% respectivement) et Saint Louis (68,8% et 13,6% respectivement). Si dans ces régions, moins de 14% des naissances ont été déclarées après un an, il n'en demeure pas moins pour la région de Ziguinchor où plus de 3 naissances sur dix sont concernées. En outre, bien que ces régions se caractérisent par une proportion plus faible de personnes n'en possédant aucun des deux actes de naissance, Dakar se démarque de loin avec seulement 2,3% de personnes.

Dans la deuxième catégorie, on retrouve les régions où le niveau est en deçà de la moyenne nationale. Cette situation est plus critique pour les régions de Kaffrine (31,5%) et Sédhiou (37,3%) où moins de quatre naissances sur dix ont été déclarées dans les délais et, par conséquent, possèdent un bulletin de naissance. A Sédhiou, 36,4% de personnes font recours au jugement supplétif. Cette proportion est de 31,2% pour la région de Ziguinchor, 26,2% pour Kaffrine et 25,3% pour Fatick.

Cette catégorie de régions se caractérise également par une proportion importante de personnes ne possédant aucun acte de naissance. Elle atteint des proportions inquiétantes, surtout dans les régions de Kaffrine (38,7%), Tambacounda (38,0%), Kolda (31,5), Diourbel (25,4%) et Louga (25,4%).

Graphique 6.12 : Variation régionale et par milieu de résidence de la possession d'acte de naissance (en %)



Source : ANSD, RGPHAE 2013.

VI.5.4. VARIATION SELON L'ALPHABETISATION ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Huit personnes sur dix sachant lire et écrire en français possèdent un bulletin de naissance (79,9% contre 52,0% pour les analphabètes). Chez les analphabètes, près d'un quart font recours au jugement supplétif (24,6%) et 18,4% ne possèdent aucun acte de naissance.

En outre, les résultats montrent une augmentation de la possession de bulletin de naissance (déclaration de la naissance dans les délais) selon le niveau d'instruction, de 50,5% de personnes n'ayant aucun niveau d'instruction, 75,8% pour l'élémentaire, 78,7% pour le moyen, 80,0% pour le secondaire, la proportion atteint 89,0% chez celles ayant le niveau supérieur. Il convient d'isoler le cas du préscolaire (81,2%) qui se place au même niveau que le secondaire et le supérieur, dans la mesure où il concerne plus la population jeune, résidant en milieu urbain et appartenant à une classe sociale plus aisée.

Tableau 6. 9 : Variation selon l'alphabétisation et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	ACTE DE NAISSANCE				Effectifs
	Bulletin de naissance	Jugement supplétif	Aucun	NSP	
Aucun	50,5	20,7	23,9	4,9	5 091 616
Préscolaire	81,2	6,9	9,6	2,3	267 139
Elémentaire	75,8	11,8	9,7	2,8	2 926 393
Moyen	78,7	16,5	2,6	2,3	1 301 963
Secondaire	80,6	16,5	1,0	1,9	621 615
Supérieur	89,0	9,1	0,5	1,4	341 134
Alphabétisation en français					
Non	52,0	24,6	18,4	5,1	836 450
Oui	79,9	14,0	3,9	2,2	3 771 937

Source : ANSD. RGPHAE 2013.

VI.6. INFECONDITE

Dans la plupart des pays africains, les niveaux élevés de la fécondité et la volonté manifeste des gouvernements de ralentir la croissance de la population expliquent le peu d'intérêt accordé à l'étude du phénomène de l'infécondité. Pourtant, cette question à la croisée des études médicales et socio démographiques, peut permettre de comprendre les persistances et changements dans la recomposition des structures familiales.

Cette partie examine les niveaux et tendances de l'infécondité et les variations du phénomène selon le contexte de résidence, la situation matrimoniale et le niveau d'instruction.

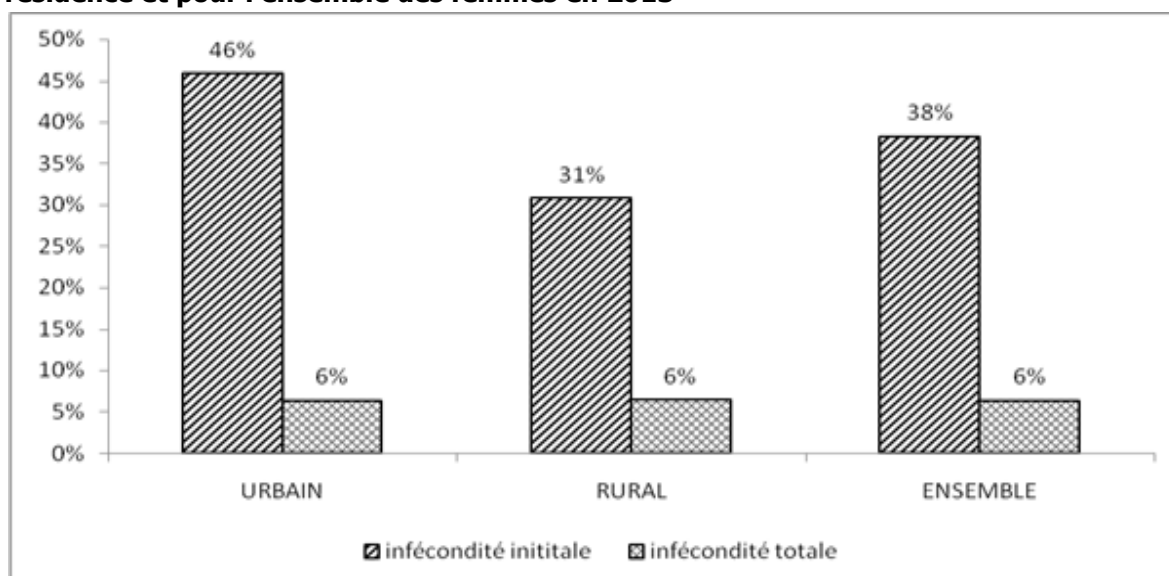
VI.6.1. NIVEAU ET STRUCTURE DE L'INFECONDITE

a) Niveau global

Les résultats du RGPHAE indiquent un niveau d'infécondité totale globalement faible au Sénégal. En effet, dans l'ensemble de la population, les taux d'infécondité initiale et d'infécondité totale sont respectivement de 38% et 6%. En d'autres termes, parmi la population féminine en âge de procréer, plus d'une femme sur trois n'a pas encore connu de naissance vivante au moment du recensement. La variation observée selon le milieu de résidence met en évidence l'influence des variables socioculturelles sur les niveaux d'infécondité.

Par ailleurs, chez les femmes âgées de 50 ans et plus, le taux d'infécondité totale évalué à 6%, quel que soit le milieu de résidence, traduit le caractère marginal du phénomène de stérilité définitive.

Graphique 6.13 : Taux d'infécondité initiale et taux d'infécondité total selon le milieu de résidence et pour l'ensemble des femmes en 2013



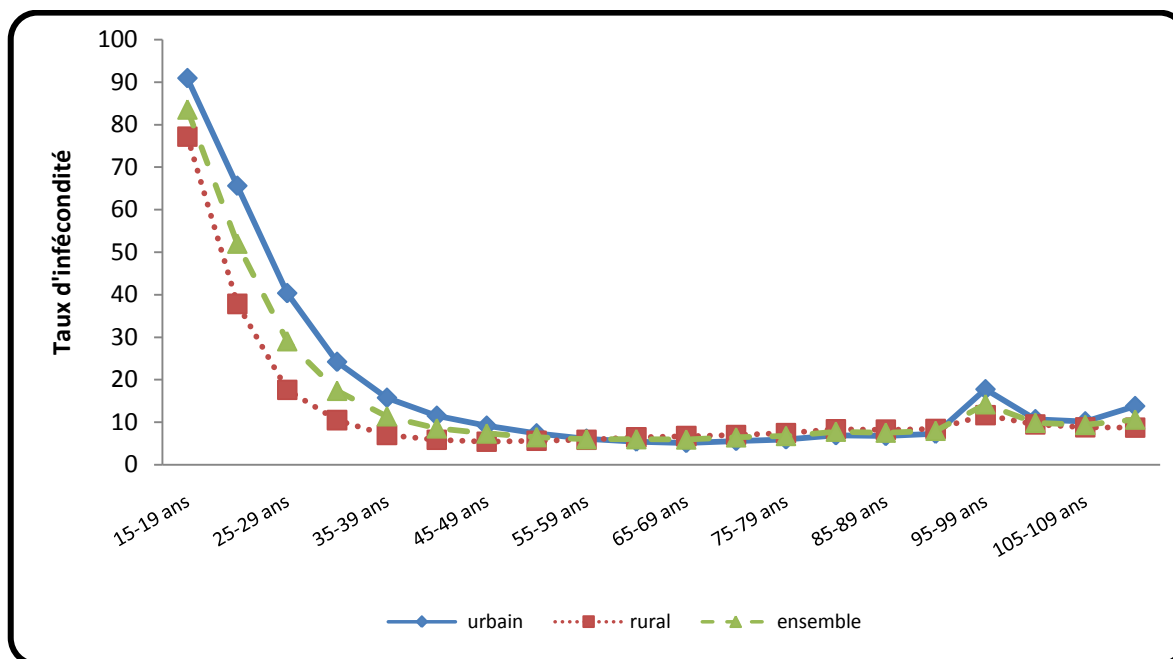
Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'infécondité initiale étant mesurée sur des femmes en âge de procréer, il importe de prendre en compte l'effet de la structure par âge pour distinguer la sous fécondité en début de vie procréative de l'infécondité en tant que telle.

b) Structure par âge de l'infécondité au Sénégal

La structure par âge de l'infécondité au Sénégal se caractérise par une diminution progressive des taux d'infécondité avec l'augmentation de l'âge. Cette baisse est plus prononcée en début de période féconde. Dans la mesure où les naissances prénuptiales sont plutôt rares, la fréquence de l'infécondité est assez étroitement liée à la vie en couple. Ainsi, le retard des adolescentes dans l'entrée en vie conjugale augmente leur probabilité de rester sans enfants. Cet effet de l'histoire conjugale des femmes peut être facilement observé sur le graphique 6.14, quel que soit le milieu de résidence.

Graphique 6.14 : Taux d'infécondité par milieu de résidence selon le groupe d'âge des femmes en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Ce graphique résume les niveaux d'infécondité par milieu de résidence et par groupe d'âge en 2013. Dans l'ensemble, l'infécondité initiale est plus répandue en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, au-delà de 50 ans, les différences entre les deux courbes deviennent insignifiantes. Les variations de l'infécondité des femmes montrent qu'il existe un calendrier de fécondité différent selon le milieu de résidence.

VI.6.2. ANALYSE DIFFERENTIELLE DE L'INFECONDITE

a) Différence selon la région et le milieu de résidence

Les résultats du RGPHAE de 2013 mettent en évidence des variations significatives des taux d'infécondité selon la région de résidence. Le tableau 6.6 indique que dans l'ensemble, les taux d'infécondité totale sont plus élevés dans les régions de Kédougou (10,2%), Tambacounda (7,8%), Louga (7,7%) et Sédhiou (7,7%). En matière d'infécondité initiale, les régions de Dakar, Thiès et Ziguinchor enregistrent les taux les plus élevés avec respectivement 48,2%, 41,6% et 40,1%.

Tableau 6. 10 : Taux d'infécondité initiale et d'infécondité totale des femmes par région et par milieu de résidence en 2013

REGION	MILIEU DE RESIDENCE					
	Urbain		Rural		Total	
	Inféconde initiale	Inféconde totale	Inféconde initiale	Inféconde totale	Inféconde initiale	Inféconde totale
Dakar	48,5	6,4	39,5	4,4	48,2	6,4
Ziguinchor	44,8	5,5	35,2	7,2	40,1	6,5
Diourbel	41,9	5,9	32,5	6,4	34,1	6,3
Saint-Louis	43,4	5,6	33,1	5,8	38,0	5,7
Tambacounda	38,7	7,9	25,4	7,8	28,9	7,8
Kaolack	43,8	6,3	29,4	5,9	35,1	6,1
Thiès	45,7	6,2	37,0	5,5	41,6	5,9
Louga	45,1	7,1	32,7	7,9	35,7	7,7
Fatick	44,1	6,2	31,9	4,7	34,1	4,9
Kolda	35,4	6,4	20,9	7,3	25,0	7,1
Matam	38,7	8,0	31,1	6,9	32,7	7,2
Kaffrine	38,9	6,7	24,2	5,5	26,7	5,7
Kédougou	32,4	8,1	21,3	10,9	24,4	10,2
Sédhiou	37,9	6,3	26,1	8,0	28,5	7,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

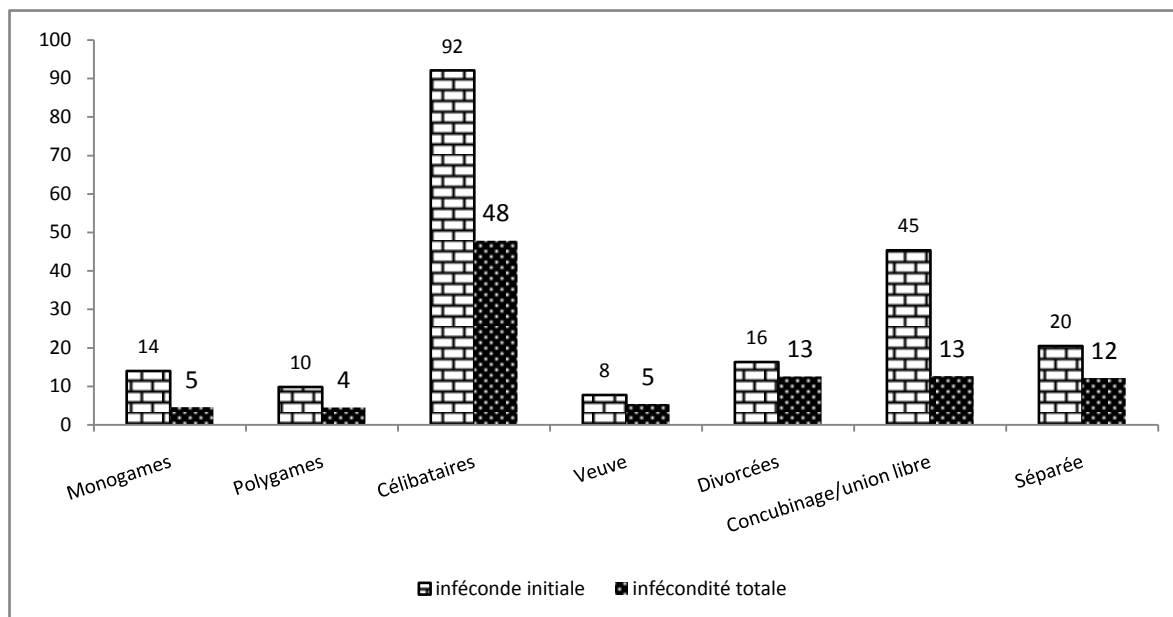
Selon le milieu de résidence, on observe également des variations significatives par région. En milieu rural, les taux d'infécondité les plus élevés se retrouvent dans les régions de Sédhiou, Kédougou, Louga et Tambacounda. Une tendance similaire s'observe également en milieu urbain où les taux d'infécondité totale les plus élevés sont notés dans les régions de Kédougou, Matam et Tambacounda.

Quelle que soit la région considérée, les taux d'infécondité initiale sont toujours plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural. C'est dire que les perceptions différentielles de la fécondité selon le milieu de résidence jouent sensiblement sur le niveau des indicateurs.

b) Différence selon l'état matrimonial

L'état matrimonial est l'une des variables les plus déterminantes dans l'analyse de la fécondité dans la mesure où elle influence directement l'exposition au risque de procréer. En effet, dans une société où les naissances hors mariages sont mal perçues, il faut s'attendre à une forte corrélation entre le célibat et l'infécondité initiale.

Graphique 6.15 : Taux d'infécondité initiale et d'infécondité totale des femmes selon l'état matrimonial en 2013



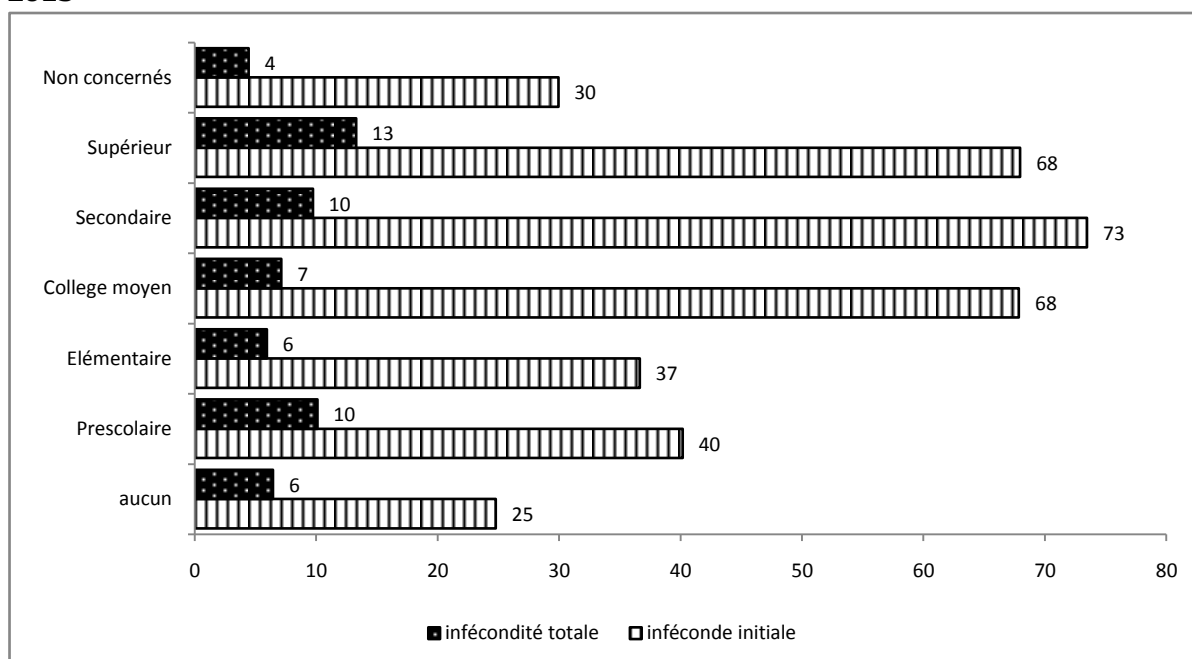
Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les résultats du RGPHAE de 2013 confirment cette hypothèse. En effet, quel que soit le type d'infécondité considéré, la proportion des femmes sans enfants est plus élevée chez les célibataires que chez les autres femmes. Le tableau ci-dessous indique que 95% des célibataires en âge de procréer sont sans enfants au moment de l'enquête. Par ailleurs, parmi les femmes âgées de 50 ans et qui vivent dans le célibat, 48% d'entre elles n'ont pas eu d'enfant au cours de leur vie féconde. Les taux d'infécondité totale les plus faibles s'observent chez les femmes vivant dans les ménages polygames (4%) et monogames (5%) ainsi que les veuves (5%). C'est dire que la propension à concevoir est surtout favorisée par l'existence d'un cadre social légitime pour la fécondité (le mariage).

c) Différence selon le niveau d'instruction

Loin d'être exclusivement un phénomène qui émane d'une incapacité biologique à procréer, l'infécondité peut relever de choix individuels et est donc soumise à l'influence des cadres de socialisation.

Graphique 6.16 : Taux d'infécondité totale des femmes selon le niveau d'instruction en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les résultats du RGPHAE illustrés à travers le graphique ci-dessus montrent que l'infécondité totale, c'est-à-dire le fait de rester sans enfants au-delà de 50 ans, est plus répandue chez les femmes de niveau d'instruction secondaire et supérieur. Chez ces dernières, 13% d'entre elles n'ont connu aucune naissance vivante au terme de leur vie féconde, soit le double du taux d'infécondité totale observé chez les femmes sans instruction et celle de niveau élémentaire (6%). Il en est de même de l'infécondité primaire mesurée sur les femmes en âge de procréer (15-49 ans). En effet, parmi les femmes de cette tranche d'âge, on constate que les taux d'infécondité les plus élevés se retrouvent chez celles qui ont atteint un niveau d'instruction supérieur au primaire avec respectivement 74% et 68% de femmes infécondes de niveau secondaire et supérieur.

Conclusion

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage de 2013 a collecté des données pour la mesure des niveaux de fécondité au Sénégal. L'évaluation de la qualité de ces données, exposée à l'entame de ce chapitre montre que, dans l'ensemble, les questions liées à la fécondité au Sénégal ont été bien renseignées. La cohérence interne des données confirmée par les tests

de Brass et Rachad et Coale et Demeny et la comparaison avec des sources externes telles que les EDS nous réconfortent quant à l'acceptabilité des données de fécondité et l'utilisation de la méthode directe.

Les résultats exposés dans le présent chapitre confirment la tendance à la baisse de la fécondité jusqu'en 2002, année à partir de laquelle le niveau reste stable. Cette tendance n'est pas uniforme, quel que soit le milieu ou la région de résidence. Cette baisse de la fécondité semble être principalement soutenue en milieu urbain et les régions de Dakar et Saint- Louis. A l'opposé, les régions de Sédhiou, Matam, Kaffrine et Tambacounda conservent un niveau de fécondité relativement élevé.

L'observation des variations de la fécondité selon certaines caractéristiques sociodémographiques a permis de mettre en évidence l'incidence du niveau d'instruction et de la situation matrimoniale.

S'agissant de l'infécondité initiale mesurée par la proportion des femmes en âge de procréer sans enfants nés vivants, on observe les niveaux les plus élevés dans les régions fortement urbanisées telles que Dakar et Thiès. L'infécondité totale qui s'apparente à la stérilité primaire définitive se retrouve davantage dans les régions de Kédougou, Tambacounda et Louga.

Cette baisse de la fécondité accompagnée d'une baisse de la mortalité (voir chapitre mortalité), renvoie ainsi à la dynamique de la transition démographique qui dénote le processus par lequel une société passe d'un régime où s'équilibrent approximativement une forte natalité et une forte mortalité à un régime où une faible natalité et une faible mortalité s'équilibrent non moins approximativement.

En 2013, beaucoup d'efforts sont à consentir dans la sensibilisation de la population pour la déclaration des naissances à l'état civil. 16,6% de la population déclarent ne posséder aucun acte de naissance. Cette population se concentre plus en milieu rural (26,9%) et dans les régions de Kaffrine (38,7%), Tambacounda (38,0), Kolda (31,5%), Diourbel et Louga avec 25,4% chacune. En outre, cette situation touche plus les analphabètes (18,4%) et les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (23,9%). Enfin, les résultats révèlent que 25,6% des naissances d'1 an n'ont pas été déclarées à l'état civil et par conséquent, ces enfants ne possèdent encore aucun acte de naissance.